



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2020
(adopté par résolution 2020-05-102)

**ABROGEANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DES BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES 235-2005-03**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Didace a confié la gestion des fosses septiques à la MRC de d'Autray;

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt de projet a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 9 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et unanimement résolu

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 235-2005-03 est abrogé.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Avis de motion :	9 mars 2020
Présentation du projet de règlement :	9 mars 2020
Adoption :	11 mai 2020
Publication :	12 mai 2020
Entrée en vigueur :	12 mai 2020